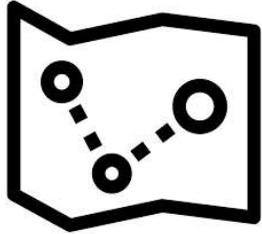


# Réunion de quartier



LA CHAPELLE  
SUR ERDRE



# Enjeux politiques

- Avoir une ville apaisée
- Permettre des mobilités douces et sécurisées
- Offrir des espaces publics de qualité
- Faire ensemble



# Objectifs de la réunion

- Informer, échanger sur les projets d'aménagement de l'espace public
- Comprendre les processus de décision autour de ces projets
- Recueillir votre avis d'usagers sur ces projets pour aider les élu.e.s à les prioriser





# Déroulé de la réunion

## 1) Plénière (15 minutes)

- Aménagement de l'espace public : de quoi parle-t'on ?

## 2) Travail par petit groupe (1 heure)

- Donner votre avis sur nos projets d'aménagement communaux



# 🔍 Aménagements de l'espace public : de quoi parle-t-on ?

- **Entretien Rénovation Sécurité (ERS)**
  - remise en état à l'identique des voies et/ou des trottoirs en fonction de leur statut (primaire, secondaire, tertiaire) et de leur état



*Reprise d'un accotement en enrobé*



*Réfection de trottoirs*



*Réfection de chaussée*



# Aménagements de l'espace public : de quoi parle-t-on ?



## Le processus de décision « ERS »

- 1) Liste de propositions établie pour le mandat selon :
  - l'état de la voirie (diagnostic technique PIVERT)
  - les remontées des habitants (courrier, mail, ...)  
et des élu.e.s
- 2) Proposition de planification tenant compte :
  - des travaux à venir sur le quartier (expertises réseaux, équipements, projets immobiliers, ...)
  - du budget annuel : 935 000 €
- 3) Liste et planification sont amendées puis validées par les élu.e.s

# 🔍 Aménagements de l'espace public : de quoi parle-t-on ?

- **Aménagements de proximité (PROX)**
  - Petits aménagements ponctuels pour apaiser la vitesse, adapter la signalétique ou améliorer les conditions de circulation (traversées piétonnes, ralentisseurs, aménagement de carrefours, ...)



*Implantation de coussins berlinois*



*Aménagement d'un plateau*



*Mise en place d'une écluse*



# Aménagements de l'espace public : de quoi parle-t-on ?



## Le processus de décision « PROX »

- 1) Liste évolutive de propositions établie selon :
  - les remontées des habitants (courrier, mail, ...)  
et des élu.e.s
- 2) Proposition de planification tenant compte :
  - des priorités de la Ville
  - de la capacité à faire du Pôle
  - des travaux potentiels sur un quartier (expertises réseaux, équipements, projets immobiliers, ...)
  - du budget annuel : 100 000 €
- 3) Liste et planification sont amendées puis validées par les élu.e.s

# 🔍 Aménagements de l'espace public : de quoi parle-t-on ?

- **Aménagements structurants  
(PPI Programmation Pluriannuelle d'Investissements)**
  - Travaux d'envergure visant à re-structurer l'espace public (création de piste cyclable, réaménagement d'une rue, ...)



*Rue de la Hautière*



*Le Gray*



*Route de Nantes*



# Aménagements de l'espace public : de quoi parle-t-on ?



## Le processus de décision « PPI »

- 1) Identification de projets d'aménagements majeurs en lien avec le programme politique de l'équipe municipale pour le mandat (en cours de finalisation)
  - mobilité cyclable : Route de Nantes, Haute-Gournière
  - espace public de qualité : place Savelli, abords du collège le Grand Beauregard
- 2) Priorisation et affectation budgétaire sur le mandat
  - ~5 millions € pour la Ville (budget « territorialisé »)
  - budget « non territorialisé » pour des projets d'intérêt métropolitain tel que l'axe structurant route de Nantes





# Aménagements de l'espace public : qui fait quoi ?

Deux acteurs complémentaires :  
le **Pôle Erdre & Cens** et la **Ville**



Les services étudient la faisabilité des aménagements et conduisent leur réalisation, soit en régie, soit par délégation à des entreprises privées dans le cadre d'appels d'offres

Les élus métropolitains allouent par vote des budgets d'investissements territorialisés ou globalisés



Les élus municipaux décident des aménagements à réaliser dans le cadre d'enveloppes budgétaires dédiées

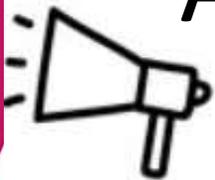
La mission « Proximité » de la Ville suit les travaux, en lien avec le Pôle Erdre & Cens





# Aménagements de l'espace public : quel niveau d'investissement ?

Entretien Rénovation Sécurité (ERS)	935 000 €	annuel	~ 10 projets / an
Proximité (Prox)	100 000 €	annuel	
Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) territorialisée	~ 5 000 000 €	mandat	10 à 14 projets



# Aménagements de l'espace public : à qui s'adresser ?

## Vos référent.e.s GAQ



Nathalie LEBLANC



Katell ANDROMAQUE

## Vos élu.e.s de quartier



**NORD**  
Linda DION



**EST**  
Denis BRIANT



**CENTRE**  
Anne OLIVIER  
Eric NOZAY



**SUD**  
Oscar NAVARRO

**OUEST**  
À définir

## Les agent.e.s des services techniques

**Direction du Cadre de Vie**  
(urbanisme, foncier, environnement, espaces verts, ...)

**02 51 81 87 16**  
svpcvs@lachapellesurerdre.fr

**Pôle Erdre & Cens**  
(voirie, éclairage public, déchets, ...)

**02 51 83 65 00**  
pole.erdreetcens@nantesmetropole.fr



# Que fait-on ce soir ?

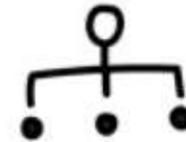
## Votre rôle

- aider au repérage de problématiques
- donner votre avis sur les projets d'aménagements de proximité pour aider les élus à les prioriser



## La méthode

- travail en groupes de 10 personnes
- animé par un binôme « élu.e – technicien.ne »
- autour de cartes de la Ville où sont représentés :
  - les aménagements de proximité déjà réalisés et pressentis,
  - les rénovations déjà réalisées et celles à venir,
  - des signalements d'habitants





# Que fait-on ce soir ?

## Selon vous, parmi tous les projets :

- qu'est-ce qui vous paraît important ? ●
- qu'est-ce qui vous ne paraît pas important ? ●
- qu'est-ce qui manque ? ●

## Les outils :

- Pose de gommettes sur la carte selon le code couleur indiqué
- Lorsqu'une gommette jaune est posée, on explique par écrit le point soulevé
- Si vous êtes d'accord avec la gommette jaune, vous votez pour ●



# Et après ? La priorisation finale



## Entretien Rénovation Sécurité (ERS)

- synchronisation de l'avis technique et des remontées des habitant.e.s
- priorisation (si un nouveau projet devait être ajouté, un autre devra être retiré)

## Aménagement de proximité (PROX)

- intégration des remontées des habitant.e.s dans la liste des « projets à traiter »
- priorisation des prochains projets (en fonction du nombre de remontées recensées dans les GAQ)

**Publication des priorisations sur le site de la Ville**